

Notes pour l'homélie
Paroisse Saint Denys de Vaucresson
Paroisse Sainte Eugénie de Marnes la Coquette
Dimanche 7 octobre 2012
27^{ème} dimanche ordinaire Année B
Gn 2,18-24 Hbx 2,9-11 Mc 10,2-12

D'abord, une précision :

Les textes lus à l'instant, nous les avons lus il y a 3 ans, 6 ans, 9 ans ... c'est dire qu'ils ne viennent pas d'être choisis à cause de la polémique actuelle autour du mariage des personnes homosexuelles. Il n'empêche qu'ils arrivent durant cette polémique, ce qui rend leur interprétation délicate.

Délicate, car tel ou tel d'entre nous peut connaître un ami, ou avoir quelqu'un dans sa propre famille, pour qui se pose cette question du mariage pour les personnes de même sexe. Je ne voudrais pas que ce que je vais dire du mariage soit interprété comme une critique contre ces personnes. Mais, d'autre part, il est important de réfléchir et de dire notre estime pour le mariage entre un homme et une femme.

Jusqu'à présent, du moins en France, il était évident que le mot « mariage » désignait une union entre homme et femme. C'est admis, pour nous, chrétiens ; c'est clair aussi pour le droit français. La promesse du candidat François Hollande bouleverse nos manières de penser. Pour rester positif, j'estime que les circonstances créées par cette promesse nous poussent à approfondir notre sens du mariage. Peut-être avons-nous été trop paresseux sur ce point, le considérant comme évident, acquis. Or, le nombre de divorces démontre le contraire.

Je ne prétends pas, dans une courte homélie, développer toutes les richesses de notre sens du mariage. A nous tous d'en parler entre nous et, surtout, aux parents d'en témoigner, par leur vie, auprès de leurs enfants. Dans la feuille paroissiale, je lance deux propositions :

- la première = que des paroissiens de Marnes et de Vaucresson se rassemblent librement, dans les jours qui viennent, pour lire la très remarquable déclaration du Conseil « Famille et société » des Evêques de France (on peut la trouver sur le site internet des Evêques de France);
- la seconde = écrire au Premier Ministre comme le suggérait Mgr Daucourt dans le court texte que je vous ai transmis il y a quinze jours dans la feuille paroissiale. L'autre soir, j'ai entendu le Premier Ministre déclarer qu'il n'entreprendrait rien, dans le domaine social, sans concertation et dialogue ; prenons-le au mot dans un domaine aussi capital que le droit du mariage, le droit de la famille, le droit de l'enfant... Demandons-lui l'ouverture d'un vrai dialogue sur ces sujets .

Dans ce dialogue, il faudra se garder de toute homophobie ; mais cela ne devra pas nous empêcher de mettre en lumière les richesses du mariage entre un homme et une femme, car un tel mariage est un bien, non seulement pour les chrétiens, mais un patrimoine de l'humanité.

Je souhaite aujourd'hui mettre en lumière un seul aspect de la question : le mariage, tel que l'entend l'Eglise, est valable pour l'humanité entière.

Que disons-nous lorsque nous prononçons le mot « mariage » ? Spontanément, nous, catholiques, nous relions plusieurs éléments :

= union de l'homme et de la femme,

= union stable,

= union normalement créatrice de vie,

= union sanctifiée par le Christ, c'est-à-dire union sacramentelle.

Tous ces éléments ont leur importance. Mais dans la mesure où nous parlons de sacrement, le mariage ne peut être que pour ceux qui croient au Christ . Comment donc l'Eglise peut-elle affirmer – et nous avec elle – que le mariage est un patrimoine de l'humanité entière ?

Nous avons entendu, tout à l'heure, dans l'extrait du livre de la Genèse, la phrase suivante : « *A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un.* » Dans l'évangile, Jésus reprend mot à mot cette phrase. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela signifie que l'union de l'homme et de la femme n'a pas été fondée par Jésus. Selon la foi juive et la nôtre, l'union de l'homme et de la femme est aussi ancienne que la création du monde, alors qu'il n'y avait encore ni juifs ni chrétiens. Si donc nous appelons « mariage » l'union de l'homme et de la femme, cette union est pour toute l'humanité. Et pour quelle raison ? Pour une raison qui touche en même temps Dieu et l'être humain et que le livre de la Genèse exprime ainsi : « *Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il les créa, il les créa homme et femme.* » (Gn 1, 27) C'est l'union de deux êtres, différents, mais d'égale dignité, qui est la meilleure image que Dieu lui-même ait pu trouver pour dire qui il est. Et si un tel couple est la meilleure image de Dieu, il est normalement définitif car Dieu n'aime pas l'humanité seulement quelques instants.

La « valeur ajoutée » - si je puis dire - que Jésus apporte à cette union, c'est la dignité du sacrement pour ceux qui croient en Lui. Par la Rédemption, Jésus sauve la Création.

Je vais peut-être vous étonner en vous disant que notre Eglise reconnaît la validité pleine et entière d'un mariage contracté entre deux personnes non chrétiennes de sexe différent. Puisque ces personnes ne sont pas baptisées, leur mariage n'est pas sacramentel, bien sûr ! Cependant, aux yeux de l'Eglise, leur mariage est un vrai mariage, c'est-à-dire indissoluble. Car le fait qu'un mariage soit indissoluble ne vient pas du sacrement, mais de la Création.

Pour utiliser mon jargon, je dirais que l'unité d'un couple est d'ordre créationnel et non pas d'ordre sacramentel. L'unité d'un couple s'enracine dans la Création que Dieu a voulue : c'est ce que Jésus nous rappelle puisqu'il reprend à son compte les paroles de la Genèse avec ce commentaire : « *Au commencement de la création (Dieu) les fit homme et femme . A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme et tous deux ne feront plus qu'un.* » L'unité d'un couple vient de la Création, c'est-à-dire de la volonté initiale du Créateur, pas du sacrement. Par contre, l'unité du couple chrétien est anoblie et renforcée par le fait qu'il y ait sacrement. Et s'il y a sacrement, le sacrement de mariage nous dit que l'amour du Christ sauve la réalité créationnelle du mariage et donne aux époux la feuille de route de leur amour : « *Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ... pardonnez et vous serez pardonnés ...* »

Si nous écrivons au Premier Ministre, comme le suggère Mgr Daucourt, l'exercice sera difficile. Dans l'esprit même du document de la Conférence des Evêques de France, il faudra tenir un délicat équilibre entre refus de l'homophobie et refus du mariage homosexuel. Comme le document des Evêques, nos lettres ne devront pas refléter un point de vue uniquement religieux, mais porter des arguments accessibles à tous ; car la tradition chrétienne, loin de se refermer sur elle-même, doit pouvoir apporter sa contribution au bien commun. Si tout cela est trop délicat, il suffit d'écrire au Premier Ministre pour lui dire que nous sommes d'accord avec le texte des Evêques, ce qui suppose, bien sûr, de l'avoir au moins parcouru, ce que je vous encourage à faire, seuls, ou en petits groupes.

Je profite de cela pour vous dire qu'il est beau de soutenir auprès des jeunes le sens du mariage chrétien. Pour cela existe, dans nos paroisses, un CPM (Centre de Préparation au Mariage). Pour Marnes et Vaucresson, avec moi, quatre couples d'accueil reçoivent les couples de fiancés jusqu'à leur mariage (à Marnes : Jacques et Marie-Dominique de Franclieu, Violaine et Thierry de la Villegeorges. A Vaucresson : Fabienne et Benoît Mellerio, Hélène et Axel Egnell) : je les remercie très fortement pour leur engagement. Il serait bon que se lèvent parmi vous deux ou trois couples d'accueil supplémentaires pour enrichir et alléger le travail de l'équipe actuelle. Car s'il est bon d'écrire au Premier Ministre, il est meilleur d'aider les jeunes à vivre leur couple dans l'esprit de l'évangile. Et, pour un « vieux » couple (je dis cela avec des guillemets), il est rafraîchissant d'accompagner des jeunes jusqu'à leur mariage !